TRANSCRIPTION D'UN ACTE DE MARIAGE

RENSEIGNEMENTS ET PIECES A FOURNIR

Les documents délivrés par les autorités laotiennes devront être **légalisés** par le département des affaires consulaires du ministère des affaires étrangères laotien et accompagnés d'une **traduction** établie par ministère de la justice laotien. Celle-ci précisera, si besoin est, les diverses traductions possibles des noms et prénoms.

☐ demande de transcription complétée

☐ copie de l'acte de mariage (original)

a/ Pour les mariages célébrés à Vientiane ou dans la province de Vientiane.

Ce document se présente sous la forme d'un diplôme en format portrait. Il est rédigé soit en anglais, soit en français. Il n'est pas nécessaire de le faire traduire. L'apposition de la légalisation par le département des affaires consulaires est par contre indispensable.

b/ Pour les mariages célébrés dans les autres provinces

Merci de prendre contact avec le service consulaire.

☐ preuve de la nationalité française de l'époux/de l'épouse, selon votre situation :

- ☐ certificat d'inscription au registre des Français établis hors de France, *ou*
- ☐ carte nationale d'identité en cours de validité, *ou*
- ☐ certificat de nationalité française, *ou*
- ☐ copie d'acte de naissance ou livret de famille portant une mention relative à la nationalité, *ou*
- ☐ ampliation du décret de naturalisation, *ou*
- ☐ copie de la déclaration de nationalité enregistrée.

☐ copies intégrales des actes de naissance des deux conjoints[1]

☐ renseignements sur la situation matrimoniale du ou des conjoints au moment du mariage (en l'absence d'acte de naissance à jour)

Epoux / Epouse[2]	**Epoux / Epouse[2]**
NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
☐ célibataire	☐ célibataire
☐ veuf(ve)[3]	☐ veuf(ve)[3]
☐ divorcé(e). Préciser la date et le lieu de la décision de divorce[3] :	☐ divorcé(e)[3]. Préciser la date et le lieu de la décision de divorce : .....
☐ annulation de la précédente union[3]. Préciser la date et le lieu de la décision :	☐ annulation de la précédente union[3]. Préciser la date et le lieu de la décision : .....

☐ copie du contrat de mariage passé avant mariage ou certificat établi par un notaire

☐ copie de l'acte de désignation de la loi applicable au régime matrimonial ou certificat établi par un notaire

☐ le cas échéant, à défaut de livret de famille, copie des actes de naissance des enfants, nés des époux avant ou après le mariage

☐ lettre d'enregistrement du mariage

Ce document, qui comporte le nom de vos témoins, écrit en langue laotienne, devra être traduit en langue française auprès du ministère de la justice laotien. L'original devra être tamponné de la légalisation du département des affaires consulaires du ministère des affaires étrangères laotien.

---

[1] Pour le conjoint étranger, un extrait, éventuellement plurilingue, peut être accepté. En cas d'impossibilité absolue de produire son acte de naissance, veuillez vous adresser au service de l'état civil du consulat/de l'ambassade.

[2] Rayer la mention inutile.

[3] Joindre justificatif (acte de décès, jugement de divorce ou d'annulation de mariage définitif…).